

26. März 1993

B.58.0.10 - DY/SIM

Département fédéral des  
Affaires étrangères  
Secrétariat politique  
à l'att. de M. l'Ambassadeur  
Guy Ducrey  
3003 Berne

451-4533 B/ah

**Listes, fiches ou dossiers nominatifs des réfugiés juifs refoulés de Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale**

Monsieur l'Ambassadeur,

En réponse à votre lettre du 10 février 1993 nous faisant part du voeu exprimé par le Ministre israélien des Affaires étrangères au Chef de votre Département de voir des représentants de l'Institut Yad Vashem accéder à l'ensemble des sources suisses qui pourraient permettre de retrouver les noms des réfugiés juifs refoulés de Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, nous sommes en mesure de vous donner les informations suivantes.

Les Archives fédérales sont parfaitement conscientes de la portée de la requête israélienne et de l'importance politique et morale qu'il y aurait pour la Suisse de pouvoir la satisfaire. C'est la raison pour laquelle elles ont entrepris des recherches approfondies dans leurs fonds et tenu à vérifier auprès des offices compétents s'ils étaient encore en possession d'archives susceptibles de répondre à l'attente de Yad Vashem. Ces travaux et vérifications ont nécessairement pris du temps. Nous vous prions donc de bien vouloir excuser le retard de notre réponse.

Les recherches entreprises par les Archives fédérales n'ont malheureusement pas fait apparaître l'existence, dans leurs fonds, de listes, fiches ou dossiers nominatifs des réfugiés juifs refoulés. La question des réfugiés juifs pendant la guerre a déjà fait l'objet d'un nombre appréciable de publications scientifiques ou de travaux non publiés, s'appuyant sur les archives fédérales, aucune de ces recherches ne signale non plus l'existence, dans nos fonds, de sources nominatives se rapportant aux réfugiés juifs refoulés. On ne peut, certes, exclure absolument qu'un de nos archivistes ou un chercheur puisse un jour ou l'autre découvrir quelques listes partielles dans des dossiers, dont les titres ne laissaient pas prévoir une telle découverte. En revanche, l'existence aux Archives fédérales d'un corpus documentaire où figureraient les noms d'environ 10'000 réfugiés juifs refoulés, qui aurait échappé à la fois aux Archives fédérales et aux chercheurs utilisant nos sources, est peu vraisemblable.



Il faut reconnaître toutefois qu'une légère incertitude à ce sujet demeure en ce qui concerne une série bien précise: celle des dossiers de réfugiés de la Division fédérale de la Police. Il s'agit de 46003 dossiers, représentant 3573 cartons, soit environ 430 340 mètres linéaires d'archives. C'est certainement à cette série, dont nous lui avons signalé l'existence, que l'Ambassadeur Gvir se réfère, lorsqu'il a évoqué les "difficultés techniques" auxquelles nous étions confrontés. Cette série est classée par ordre numérique d'ouverture des dossiers qui portent aussi le nom du réfugié. Un fichier alphabétique permet d'aller du nom au numéro. Il faut connaître un nom pour accéder au dossier. Il n'existe aucune clé qui permettrait d'accéder à une catégorie de réfugiés, par exemple, celle des réfugiés juifs refoulés, si elle existe dans cette série, ce qui n'est pas prouvé.

Pour surmonter cette difficulté, l'Ambassadeur Gvir, à ce qu'il nous a laissé entendre, verrait que les Archives fédérales autorisent des chercheurs de Yad Vashem à dépouiller systématiquement les 46003 dossiers de cette série pour repérer d'éventuels dossiers de réfugiés juifs refoulés.

Il ne nous est malheureusement pas possible d'accéder à une telle requête, pour les raisons suivantes:

1. L'ampleur des manipulations qu'implique une telle procédure et les risques considérables de mélanges dans l'ordre des dossiers ou à l'intérieur de ceux-ci.
2. Le problème de la protection des données. Une partie de ces dossiers est en effet très récente; des dossiers plus anciens ont été réactivés. Il n'est pas possible de donner à des tiers un accès global à de telles sources.
3. Le fait que, pour l'instant, tous les sondages effectués dans cette série n'ont jamais révélé de dossiers de réfugiés juifs refoulés. Les dossiers de personnes à patronyme israélite entrées illégalement en Suisse dans les années de guerre, que nous avons consultés pour cette réponse, concernaient tous des réfugiés qui ont été accueillis en Suisse.

Nous savons, en outre, qu'un réfugié juif refoulé, M. Morris Schnitzer, qui avait demandé il y a douze ans son dossier à la Division de la Police, n'avait pas pu être satisfait, aucun dossier à son nom ne figurant dans la série en question. Le risque que les chercheurs de Yad Vashem ne découvrent rien est donc considérable.

4. Les Archives fédérales, en collaboration avec l'Office fédéral des réfugiés, prévoient la saisie informatique des dossiers de cette série et il n'est pas possible que des chercheurs de Yad Vashem travaillent parallèlement à l'inventoriage de ces dossiers. Nos travaux auraient dû commencer l'année dernière, mais l'Office fédéral des réfugiés n'a pas été en mesure de dégager les fonds nécessaires en 1992. Il doit reprendre contact avec nous à ce sujet au mois de juin et nous espérons vivement que les crédits nécessaires seront alors à disposition.

Une manière de donner un début de satisfaction au Gouvernement israélien serait de l'assurer que le Conseil fédéral veillera à ce que les crédits nécessaires soient

accordés le plus rapidement possible pour l'inventoriage de cette série et que si celui-ci révélait l'existence des informations recherchées par Yad Vashem, il ne manquera pas de l'en informer et de lui donner accès à ces dernières. Evidemment un tel travail prendra du temps.

Y aurait-il encore au sein de l'administration fédérale des documents nominatifs sur les réfugiés juifs refoulés pendant la guerre, qui n'auraient pas été versés aux Archives fédérales? Nous avons enquêté sur ce point auprès des offices compétents, en leur demandant également s'ils avaient des preuves de destruction de ces documents. L'Office fédéral des étrangers nous a répondu qu'il n'y avait plus un seul dossier datant de la Seconde Guerre mondiale dans sa registrature. L'Office fédéral des réfugiés nous a répondu de la manière suivante:

Unsere Abklärungen haben ergeben, dass sich in unserem Amt keine Akten, resp. Dokumentationen über während des Zweiten Weltkrieges weggewiesene Juden befinden.

Sofern solche Aufzeichnungen existierten, sind sie vernichtet worden. Ueber die Vernichtung solcher Akten gibt es keine Aufzeichnungen.

Une alternative à l'absence de documents nominatifs fédéraux sur les réfugiés juifs refoulés serait de recourir à d'autres institutions que les Archives fédérales, notamment aux Archives d'Etat des cantons-frontière. Le récent ouvrage de Jean-Claude Wacker, "Humaner als Bern! Schweizer und Basler Asylpraxis gegenüber den jüdischen Flüchtlingen von 1933 bis 1943 im Vergleich", Basel 1992, 217 p., signale, par exemple, le fichier de la Police des étrangers de Bâle-Ville, conservé aux Archives d'Etat de Bâle-Ville. Wacker écrit (p. 15) "Die meisten Karteikarten der vernichteten Akten sind noch vorhanden. Aus ihnen lässt sich ersehen, ob der betreffende Flüchtling an die Grenze gestellt worden ist, ob er im Kanton bleiben konnte oder in ein anderes Land ausgereist ist". Nous ignorons quelle est la situation archivistique dans les autres cantons. Une autre possibilité pourrait être le recours aux fonds de la Gestapo, conservés dans les Archives des Länder d'Allemagne du Sud, ou les fonds de la police française, qui devraient garder trace des arrestations de réfugiés refoulés de Suisse.

En résumé, aucune recherche entreprise par nos soins ou par des chercheurs privés n'a mis à jour de documents nominatifs concernant les réfugiés juifs refoulés de Suisse pendant la guerre. Les offices compétents nous ont assuré qu'ils ne possédaient pas ce type de sources. Les chercheurs de Yad Vashem peuvent naturellement avoir accès, comme tout autre historien, aux sources fédérales de caractère général sur le problème des réfugiés. Il serait également envisageable, si Yad Vashem pouvait fournir une liste de noms de personnes presque certainement refoulées de Suisse, de lui dire s'il existe un dossier sur ces personnes et le cas échéant d'en autoriser la consultation. En revanche, il n'est pas possible pour des raisons de manipulation, de protection des données, d'absence de toute trace probante relative à l'information recherchée et de projet d'inventoriage de cette série par les Archives fédérales d'autoriser le dépouillement systématique des 430 mètres de dossiers de la série des réfugiés. Il serait hautement souhaitable que le Conseil fédéral appuie le projet d'inventoriage de cette série, en accordant à l'Office fédéral des réfugiés les crédits nécessaires pour ce travail. Dès que ce dernier sera achevé, les résultats en seront communiqués à Yad Vashem, ainsi que toute nouvelle découverte concernant des documents nominatifs sur les réfugiés juifs refoulés de Suisse pendant la guerre. En attendant, il conviendrait de se renseigner encore sur les sources qui pourraient être conservées en la matière dans les Archives des cantons-frontière et les Archives étrangères.

Nous joignons à cette lettre la copie de la correspondance que les Archives fédérales avait échangée l'année dernière avec l'Ambassade d'Israël, déjà communiquée à l'époque à la Direction du droit international public, et le fax d'un article qui vient de paraître dans l'*Israelitischen Wochenblatt*.

Dans l'espoir que ces informations répondront à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

ARCHIVES FEDERALES  
Le directeur:

(Ch. Graf

Annexes ment.

## Dossiers über abgewiesene Flüchtlinge im Bundesarchiv?

Von Gisela Blau

**Israel hofft auf die Hilfe von Bundesrätin Ruth Dreifuss: Ihr untersteht künftig das Bundesarchiv, wo die Aufklärung des Schicksals zurückgewiesener Juden beginnen könnte.**

Im September 1992 erhielt das schweizerische Bundesarchiv vom Eidg. Justiz- und Polizeidepartement (EJPD) 45 000 Dossiers aus den Jahren 1933 bis 1946. Sofort erbat Dr. Jizchak Arad, Präsident von Jad Waschem in Jerusalem, Einsicht. Er vermutet, dass diese Akten die Namen von jüdischen Flüchtlingen enthalten, die in jenen Jahren abgewiesen und über die Schweizer Grenze zurückgeschickt wurden.

Die Hilfsbereitschaft des Bundesarchivs scheiterte an einem technischen Problem: Die Forscher waren willkommen, sofern die Akten anhand von Namen herausgesucht werden könnten. Um die Namen zu erhalten, hätten allerdings erst die Akten eingesehen werden müssen.

Spezialisten schätzen, dass die Schweiz vor und während dem Krieg zwischen 25 000 und 30 000 jüdische Flüchtlinge abgewiesen und über die Grenze gestellt hat. «Der nach dem Krieg erstellte Ludwig-Bericht nennt eine Zahl unter 10 000», sagt Heinz Roschewski, der die schweizerische Flüchtlingspolitik im Zweiten Weltkrieg so genau kennt wie kaum sonst jemand, zum IW. «So viele hat man amtlich registriert. Die anderen wurden vermutlich ohne Verfahren zurückgeschickt.»

Der israelische Aussenminister Schimon Peres bat am 28. Januar 1993 während seines Arbeitsbesuchs in

Schw. Bundesarchiv	
25. MRZ. 1993	
AZ	HJ-6363:41
Director	G   Stv.
OE	SCB
Verf.	PSV
	B
Termin	

Bern Bundesrat René Felber um Unterstützung, die dieser zusagte. Die israelische Botschaft schrieb eine Note, auf die sie in diesen Tagen Antwort von Dr. Christoph Graf, Direktor des Bundesarchivs, erhalten wird.

«Ich halte es für eine moralische Verpflichtung, diesen dunklen Punkt in der Geschichte der Schweiz aufklären zu helfen», sagte Graf zum IW. «Der Wunsch nach Akteneinsicht ist legitim, aber schwer erfüllbar. Ohne Namen müssten wir die Forscher einzelne Fichen suchen lassen, und dabei könnten sie Akten über Personen sehen, deren Rechte ebenfalls schützenswert sind. Ganz abgesehen davon, dass es eine beinahe endlose Aufgabe wäre, sich durch Zehntausende von Dossiers hindurchzuarbeiten.»

Christoph Graf respektiert den Wunsch Israels, im Jahr 1993, in das der 50. Jahrestag des Aufstandes im Warschauer Ghetto fällt, auch jene jüdischen Flüchtlinge zu ehren, die möglicherweise wegen ihrer Abweisung durch die Schweiz ihr Leben verloren und deren Schicksal unerforscht blieb. Das Bundesarchiv schrieb deshalb alle Stellen an, die möglicherweise Namenslisten im Archiv haben konnten. Die Antworten waren negativ. «Ich werde in meiner Antwort mit offenen Karten spielen, denn wir wollen ja nichts vertuschen», sagt Graf. «Ich sehe beim besten Willen keine Chance für Einsicht ohne Namen.»

Heinz Roschewski will sich dafür einsetzen, dass ein Weg gefunden wird, damit von Jad Waschem entsandte oder beauftragte Forscher die Akten studieren dürfen. Und Israel hofft auf die neue Bundesrätin Ruth Dreifuss: Das Bundesarchiv untersteht ihrem Departement.

Kopie an EDA intera

Herrn von Däniken

12. 10 92



9 octobre 1992

Son Excellence  
Monsieur Raphael Gvir  
Ambassadeur d'Israël en  
Suisse  
Marienstrasse 27  
3005 Berne

451-4533 A/pi

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite à la visite de Votre Excellence aux Archives fédérales, nous avons l'honneur de vous remettre, en annexe, notre réponse à la demande de Monsieur Itzchak Arad, Président du Conseil de direction de Yad Vashem, datée du 6 septembre, et à votre propre lettre, du 16 septembre 1992.

En premier lieu, nous tenons à vous assurer que nous partageons votre très grand intérêt à retrouver les documents nominatifs concernant le sort des réfugiés juifs, refoulés après leur entrée en Suisse.

C'est donc avec beaucoup de regret qu'il ne nous est pas possible de donner suite à la demande de Yad Vashem concernant les documents établis au nom des personnes refoulées et ceci pour les raisons que nos collaborateurs, Messieurs Arlettaz et Bourgeois vous ont exposées.

Nous nous permettons de vous demander de bien vouloir transmettre notre réponse à Monsieur le Président Arad en l'assurant de notre intention de le tenir au courant au cas où de nouvelles informations permettraient de revenir sur sa demande.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre haute considération.

ARCHIVES FEDERALES  
Le Directeur:

Ch. Graf

Annexe mentionnée

Kopie intern an EOA  
Herrn von Däniken

12. 10. 92

12 octobre 1992

Monsieur  
Itzchak Arad  
Président du Directoire  
Yad Vashem  
P.O.B. 3477  
91034 - Jerusalem

451-4533 A/pi

Monsieur le Président,

Son Excellence Raphael Gvir, Ambassadeur d'Israël en Suisse, accompagné de Monsieur Arie Avidor, Conseiller d'Ambassade, nous a fait l'honneur d'une visite aux Archives fédérales, afin de nous remettre votre lettre du 6 septembre 1992 et nous dire tout l'intérêt que vous attachez à retrouver les noms et les documents concernant les réfugiés juifs refoulés par les autorités suisses après leur entrée dans le pays pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Croyez bien que nous partageons votre profonde conviction de la nécessité de sauver de l'oubli et d'honorer les familles juives victimes du génocide.

Malheureusement, ainsi que mes collaborateurs l'ont fait savoir à Monsieur l'Ambassadeur, les Archives fédérales ne possèdent pas les procès-verbaux de refoulement des réfugiés juifs. Les chiffres mentionnés par la presse sont issus de statistiques dont nous avons retrouvé un état récapitulatif que nous vous remettons en annexe.

De manière générale, les dossiers de personnes comprenant des données nominatives qui sont conservés aux Archives fédérales sont inventoriés à l'aide de fichiers. L'accès aux fiches se fait uniquement à l'aide du nom de la personne concernée. C'est le cas, en particulier, de l'enregistrement des archives de réfugiés provenant de l'Office fédéral de police, qui comprend plusieurs dizaines de milliers de noms de personnes pour la période de la Deuxième Guerre mondiale. De fait, à ce jour, nous n'avons pas retrouvé, ni dans ce fonds d'archives ni dans d'autres, de données nominatives se rapportant aux réfugiés juifs refoulés. Nous ne sommes donc malheureusement pas en mesure d'accéder à votre demande.

Toutefois, si de nouveaux travaux d'inventoriage ou de recherche, ou si le versement d'archives pouvant encore se trouver dans l'administration, devaient nous fournir de nouvelles informations, nous reprendrions immédiatement contact avec vous.



En regrettant encore de ne pouvoir vous donner une réponse plus satisfaisante, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

ARCHIVES FEDERALES  
Le Directeur:

Ch. Graf

Annexe: mentionnée

Kopie intexy  
 au EDADV  
 12 10.92



AMBASSADE D'ISRAËL

291.232

Bundesarchiv		
18. SEP. 1992		
451-4539		
	Chief	
A	Chief. Stv.	
Sachbearbeiter		

שגרירות ישראל

L'Ambassade d'Israël présente ses compliments à la Direction des Archives Fédérales et a l'honneur de lui soumettre, en annexe à la présente note, une requête de consultation et photocopies de documents d'archives, émanant du Dr Itzhak Arad, Président du Conseil de direction de YAD VASHEM, l'Institut national d'Israël pour la commémoration du Souvenir des Martyrs et des Héros de l'Holocauste.

Ladite requête porte sur les documents déposés aux Archives Fédérales suisses ou en d'autres fonds d'archives publics, relatifs au sort des réfugiés juifs refoulés après avoir franchi la frontière suisse, durant la période de la Seconde Guerre mondiale.

Des articles récemment publiés à ce sujet dans la presse suisse font état de rapports parvenus à l'époque à la Division de police qui concerneraient 9751 de ces réfugiés refoulés.

Consciente du très grand intérêt que représentent de tels documents au plan de la recherche historique sur le sort des familles juives victimes des persécutions nazies en Europe, l'Ambassade serait reconnaissante à la Direction des Archives Fédérales d'autoriser les représentants de YAD VASHEM à consulter et photocopier les documents dont il est question (rapports, procès verbaux d'expulsion, fiches de police établies aux noms des personnes refoulées, etc...).

L'Ambassade remercie à l'avance la Direction des Archives Fédérales pour l'attention qu'elle voudra bien réserver à la présente, et saisit cette occasion de lui renouveler les assurances de sa haute considération.

Berne, le 16 septembre 1992



Direction des Archives Fédérales

Berne

AF, F 4800 (A) 1967/111

ZUSAMMENSTELLUNG über die an der Grenze zurück-  
gewiesenen Flüchtlinge

Juni 1942 - 27. Dezember 1945.

<u>1942 :</u>	J u n i . . . . .	2	
	A u g u s t . . . . .	192	
	S e p t e m b e r . . . . .	201	
	O k t o b e r . . . . .	359	
	N o v e m b e r . . . . .	91	
	D e z e m b e r . . . . .	<u>172</u>	1'017
<u>1943 :</u>	J a n u a r . . . . .	150	
	F e b r u a r . . . . .	206	
	M ä r z . . . . .	322	
	A p r i l . . . . .	230	
	M a i . . . . .	180	
	J u n i . . . . .	308	
	J u l i . . . . .	236	
	A u g u s t . . . . .	215	
	S e p t e m b e r . . . . .	342	
	O k t o b e r . . . . .	504	
	N o v e m b e r . . . . .	408	
	D e z e m b e r . . . . .	<u>223</u>	3'324
<u>1944 :</u>	J a n u a r . . . . .	282	
	F e b r u a r . . . . .	194	
	M ä r z . . . . .	232	
	A p r i l . . . . .	237	
	M a i . . . . .	188	
	J u n i . . . . .	284	
	J u l i . . . . .	180	
	A u g u s t . . . . .	476	
	S e p t e m b e r . . . . .	412	
	O k t o b e r . . . . .	315	
	N o v e m b e r . . . . .	876	
	D e z e m b e r . . . . .	<u>322</u>	3'998
<u>1945 :</u>	J a n u a r . . . . .	217	
	F e b r u a r . . . . .	451	
	M ä r z . . . . .	209	
	A p r i l . . . . .	284	
	M a i . . . . .	203	
	J u n i . . . . .	173	
	J u l i . . . . .	236	
	A u g u s t . . . . .	249	
	S e p t e m b e r . . . . .	106	
	O k t o b e r . . . . .	79	
	N o v e m b e r . . . . .	66	
	D e z e m b e r . . . . .	<u>9</u>	2'282

T O T A L der zurückgewiesenen Flüchtlinge  
von Juni 1942 bis 27. Dezember 1945 : . . . . . 10'621

Bern, den 29. Dezember 1945.

Kopie imlet  
an EDA DV  
19.10.92  
YAD VASHEM



יד ושם

The Holocaust Martyrs' and Heroes' Remembrance Authority רשות הזיכרון לשואה ולגבורה

Prof. Dr. Christoph Graf  
Direktor  
Schweizerisches Bundesarchiv  
Archivstr. 24  
3003 Bern  
Switzerland

Jerusalem, 6. 9. 1992

Fax: 004131 - 617823

Bundesarchiv		
18. SEP. 1992		
291.232 : 451-4533		
	Chef	
A	Chef. Stv.	
	Sachbearbeiter	

Sehr geehrter Herr Prof. Dr. Graf

Yad Vashem, wie Ihnen sicher bekannt ist, wurde als zentrale Mahn- und Gedenkstaette fuer die Opfer des Holocaust und die Widerstandskaempfer gegruendet.

Eine der wichtigsten Aufgaben, die sich unser Institut gestellt hat, besteht in der Erforschung des Schicksals der Juden waehrend dieser Zeitperiode. Zur Realisierung dieser Aufgabe sind wir daran interessiert, alle Materialien ueber dieses Thema zu sammeln.

Durch unsere Botschaft in Bern, wurden wir darauf aufmerksam gemacht, das sich in den Bestaenden des Bundesarchiv Bern ca. 10,000 Ausweisbefehle von juedischen Fluechtlingen aus der Schweiz befindet, die fuer die Forschung geoeffnet wurden.

Selbstverstaendlich haetten wir groesstes Interesse, diese Dokumente, sowie weitere Materialien ueber das Schicksal der Juden waehrend des Holocaust einzusehen und Kopien fuer unser Archiv zu bestellen.

Zwischen dem 21. und 25. September wird eine Mitarbeiterin von uns in der Schweiz weilen und koennte waehrend dieses Aufenthalts das Bundesarchiv besuchen.

*Impresso della Commissione di Ambasciata a Bern*

Schlagwort-Nr. 984

YAD VASHEM



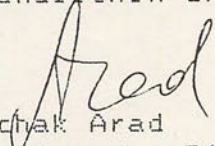
יד ושם

רשות הזיכרון לשואה ולגבורה The Holocaust Martyrs' and Heroes' Remembrance Authority

Wir waeren Ihnen sehr dankbar, wenn Sie uns mitteilen koennten, ob es moeglich waere, zu dieser Zeit in Ihrem Archiv zu arbeiten. Damit wir, im gegebenen Fall, genuegend Zeit haben, uns fuer diese Arbeit vorzubereiten, waeren wir Ihnen sehr dankbar, wenn Sie uns so schnell als moeglich, (wenn moeglich per Fax) Bescheid geben koennten.

Wir moechten ein weiteres Mal betonen, das unsere Materialien nur zum Zweck der Forschung ausgewertet werden.

Mit freundlichen Gruessen

  
 Dr. Itzhak Arad  
 Vorsitzender des Direktoriums  
 Yad Vashem